

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1503

Artikel: Urgence à la vaudoise et manœuvres souterraines
Autor: Nordmann, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Urgence à la vaudoise et manœuvres souterraines

cadres supérieurs et la direction générale ont bénéficié d'une augmentation bien supérieure à 31% des bonis et autres parts variables qu'il est désormais de bon ton de s'octroyer (voir tableau ci-dessous).

La confiance est rompue

Pour rétablir la confiance envers la BCV, le Conseil d'Etat doit imposer la transparence. Or il ne semble pas vouloir en prendre le chemin puisqu'il se barricade derrière la sphère privée pour ne pas divulguer l'enveloppe globale de la rémunération des organes. Pour l'instant, le public devra donc se contenter de savoir que le Président de la direction générale aurait gagné deux millions de francs en 2000, bonus compris en principe. Les responsables des PME endettées auprès de la BCV apprécieront!

Au-delà des sentiments que suscitent ces chiffres, on est en droit de poser quelques questions sur leur impact financier. Si la banque avait adopté pour les années 1999 et 2000 la même politique salariale qu'en 1998, tout en tenant compte de l'inflation et de la variation des effectifs, elle aurait

économisé 42 millions en 1999 et 67 millions en 2000. En admettant de surcroît une augmentation réelle des salaires de 6% en deux ans, il reste une augmentation inexpliquée de 86 millions sur deux ans de la masse salariale.

L'Etat aurait économisé 150 millions

Si la banque n'avait pas dissous les 224 millions de réserves ni octroyé ces 86 millions d'augmentations salariales exagérées, elle aurait disposé de 310 millions de réserves supplémentaires. Au lieu d'une recapitalisation à 600 millions, la banque aurait pu se contenter de 300 millions d'augmentation des fonds propres, ce qui aurait permis à l'Etat d'économiser 150 millions.

Dans ces circonstances, on peut vraiment s'étonner de la complaisance de la majorité bourgeoise du Conseil d'Etat envers les organes dirigeants de la banque. Car à ce niveau de responsabilité et de rémunération, la règle veut en principe que l'on demande de s'en aller aux responsables envers lesquels la confiance est rompue. Or c'est à l'évidence le cas.

rn

Dans le rapport présenté le 24 janvier, Charles Favre souligne l'urgence d'une modernisation des organes de la banque pour assurer une surveillance adéquate et une bonne circulation de l'information. Joignant la parole aux actes, il propose simultanément un projet de modification de la Loi sur la BCV afin de réduire la taille du Conseil d'administration et de supprimer le Comité de banque. Globalement, ces modifications vont dans le sens suggéré par *DP* du 11 janvier 2002.

En faisant diligence, Charles Favre espérait que la révision pourrait entrer en vigueur avant l'assemblée générale prévue en mai 2002. Il aurait été alors possible de nommer un nouveau Conseil d'administration. C'eût été une manière élégante de procéder au renouvellement nécessaire. C'était du reste précisément dans cette perspective que le Conseil d'Etat avait demandé aux dix administrateurs nommés par ses soins de remettre leur mandat à disposition, à l'exception notable et peut-être provisoire du Président Duchoud.

Suspension des travaux au Grand Conseil

Or la BCV est parvenue à influencer la majorité de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner ce projet de loi, tant et si bien que cette dernière a purement et simplement suspendu ses travaux dans l'attente du rapport final d'Arthur Andersen, dont l'élaboration durera trois mois. Conséquence directe de cette interruption de procédure à laquelle seul trois socialistes se sont opposés, les nouvelles structures ne pourront pas être mises en place en mai; du coup, l'équipe actuelle des administrateurs et de leur président est quasiment assurée de rester en place pour un nouvel exercice annuel. Autant dire que le nettoyage annoncé publiquement par Charles Favre pourrait bien rester lettre morte.

rn

Sources: il est possible de consulter le rapport du Conseil d'Etat sur le site www.vd.ch.

Le rapport annuel 2000 peut se trouver sur www.bcv.ch.

Groupe BCV - Périmètre de consolidation	1998 frs.	1999 frs.	2000 frs.
Salaires et gratifications	191'716'000	226'036'000	254'895'000
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	27'532'000	28'759'000	32'893'000
Autres frais de personnel	38'847'000	38'362'000	42'153'000
Total des charges de personnel	256'095'000	293'157'000	329'941'000
Niveau de charges du personnel 1998 adapté à l'inflation et l'effectif du personnel	256'095'000	251'127'242	262'938'216
Augmentation des charges du personnel par rapport à 1998 en sus de l'adaptation à l'inflation et à l'effectif du personnel		42'029'758	67'002'784
Nombre d'employés en équivalents plein-temps (ETP)	2'218	2'178	2'243
Moyenne des salaires et gratifications par poste à plein temps (ETP)	86'436	103'781	113'640